

# Conditions générales de réservation

Chers clients, ces règles ont été mises au point pour la bonne marche des locations des chalets & mobil-homes et des réservations du camping afin d'éviter des surprises désagréables à votre arrivée. Nous espérons ainsi que vous passerez de bonnes vacances et repartirez satisfaits.

- 1/ Se conformer au règlement intérieur
  - 2/ Vous devez aviser de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre réservation. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement retenu s'il restait sans nouvelles vingt-quatre heures après la date prévue.
  - 3/ En cas de désistement, au moins trente jours avant cette date, les arrhes seront remboursés, déduction faite des frais de dossier 30€. Passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au camping.
  - 4/ Les dates de réservation engagent votre séjour et devront être rigoureusement respectées.
  - 5/ En cas de départ anticipé (sauf cas de force majeure), les arrhes resteront acquises par le gestionnaire à titre de dédommagement et les journées d'occupation réglées intégralement.
- Pour la réservation d'un emplacement :**
- 6/ Toute réservation sera accompagnée, à titre d'arrhes, d'un chèque égal à 25% du montant du séjour. Le solde de la redevance du séjour sera payable en fin de contrat.
- Pour la réservation d'une location d'un mobil-home ou chalet :**
- 7/ La location de mobil-home et chalet est consentie et acceptée pour la période indiquée précédemment. Les locataires doivent occuper les lieux le premier jour à partir de 15h, et doivent les quitter le dernier jour avant 10h.
  - 8/ Une caution de 350€ est demandée à la prise de possession et restituée en fin de séjour après inventaire et constat des lieux.
  - 9/ Le loyer est payable comme suit : 25% à titre d'arrhes, lors de la réservation et le solde à l'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué en cours de séjour, sauf cas de force majeure.
  - 10/ Les animaux ne sont pas admis dans les locations.
  - 11/ Détériorations : une liste d'inventaire vous sera adressée avec la confirmation. Il peut être fait une réclamation en cas d'objet manquant ou détérioré, ainsi que pour l'état de propreté dans les six heures suivant l'arrivée. Passé ce délai, la responsabilité du locataire est engagée.
  - 12/ Mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis sur le camping.

# Contrat de réservation

Pas de frais de dossier à la réservation

RÉSERVATION DU : ..... / ..... / ..... AU ..... / ..... / ..... N° : .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉLÉPHONE : ..... E-MAIL : .....

## EMPLACEMENT TOURISME

- Électricité :  6 ampères  
 10 ampères  
 sans électricité

(pas de réservation si votre séjour dure moins de 7 jours)

## LOCATION CHALETs ET MOBIL-HOMES



- Mobil-home LOUISIANE (4 places)  
 Mobil-home TAMARIS (6 places)  
 Chalet 4 places  
 Chalet 6 places

En cas d'indisponibilité de l'emplacement choisi, nous vous réservons l'emplacement le plus proche de celui-ci.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et de location des chalets et des mobil-homes décrites ci-contre et de m'y conformer.**

Réglé ce jour à titre d'arrhes (25% du montant) ..... euros par chèque bancaire à l'ordre de Régie Camping Luc sur Mer. Les arrhes ne seront restitués qu'en cas de désistement signalé 30 jours au moins avant la date d'arrivée.

FAIT À ..... LE ..... / ..... / .....

SIGNATURE :

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

